

Val-d'Or, le 8 décembre 2017

P-791-12

À : M. Martin Rhéaume
Directeur des Affaires autochtones
Ministère de la Santé et des services sociaux

c.c. : M^e Christian Veillette, Ministère de la Justice
M^e André Fauteux, Ministère de la Justice
M^e Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice
M^{me} Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones

De : M^e Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe

Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*

Dossier : DG-0068-F

Monsieur Rhéaume,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de chaque Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), de chaque Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James (CCSSSBJ), du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ) et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN) **afin d'obtenir des informations concernant les services d'hébergement en ressource de type familial (RTF), soit les familles d'accueil, les résidences d'accueil, les familles d'accueil de proximité et les familles d'accueil et résidences d'accueil en milieu autochtone.**

À cet effet, la CERP voudrait obtenir les informations contenues dans le tableau suivant, distinguant les familles de type allochtone et autochtone, et ce, depuis le 21 décembre 2001 :

	Famille de type allochtone	Famille de type autochtone
Familles d'accueil syndiquées	<ul style="list-style-type: none">- Nombre par année;- Pourcentage par année par rapport au total des RTF;- Montant du paiement reçu par jour et par usager;	<ul style="list-style-type: none">- Nombre par année;- Pourcentage par année par rapport au total des RTF;- Montant du paiement reçu par jour et par usager;

	Famille de type allochtone	Famille de type autochtone
Familles d'accueil non syndiquées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre par année; - Pourcentage par année par rapport au total des RTF; - Montant du paiement reçu par jour et par usager; 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre par année; - Pourcentage par année par rapport au total des RTF; - Montant du paiement reçu par jour et par usager;
Familles d'accueil de proximité syndiquées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre par année; - Pourcentage par année par rapport au total des RTF; - Montant du paiement reçu par jour et par usager; 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre par année; - Pourcentage par année par rapport au total des RTF; - Montant du paiement reçu par jour et par usager;
Familles d'accueil de proximité non syndiquées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre par année; - Pourcentage par année par rapport au total des RTF; - Montant du paiement reçu par jour et par usager; 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre par année; - Pourcentage par année par rapport au total des RTF; - Montant du paiement reçu par jour et par usager;
Résidences d'accueil syndiquées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre par année; - Pourcentage par année par rapport au total des RTF; - Montant du paiement reçu par jour et par usager; 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre par année; - Pourcentage par année par rapport au total des RTF; - Montant du paiement reçu par jour et par usager;
Résidences d'accueil non syndiquées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre par année; - Pourcentage par année par rapport au total des RTF; - Montant du paiement reçu par jour et par usager; 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre par année; - Pourcentage par année par rapport au total des RTF; - Montant du paiement reçu par jour et par usager;

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans le tableau ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de

traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours ouvrables**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, que ce soit en raison de leur inexistence ou de leur indisponibilité. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à suzanne.arpin@cerp.gouv.qc.ca.

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **trente (30) prochains jours à compter d'aujourd'hui**.

Pour les documents non confidentiels, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca.

S'il s'agit de documents confidentiels, nous mettons à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD) pour transmettre les documents en toute sécurité. Si cette proposition vous convient, veuillez communiquer avec nous par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. À défaut, vous pourrez choisir tout autre moyen électronique sécuritaire afin de nous transmettre les documents.

Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Pour toute question concernant cette demande, veuillez communiquer avec M^e Suzanne Arpin par courriel à suzanne.arpin@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 354-4409.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, Monsieur Rhéaume, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Josée Barry-Gosselin

Procureure en chef adjointe / Deputy Chief Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-5039

marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca

  @cerpQc

FICHE TRANSMISSION DE DOCUMENTS

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès (CERP)

Janvier 2018

1. M/O responsable	Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
2. Requête DG-0068-F	
<p>Requête concernant les services d'hébergement en ressource de type familial (RTF), soit les familles d'accueil, les résidences d'accueil, les familles d'accueil de proximité et les familles d'accueil et résidences d'accueil en milieu autochtone.</p>	
3. Questions	
<p>La CERP veut obtenir les informations concernant les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Familles d'accueil syndiquées; - Familles d'accueil non syndiquées; - Familles d'accueil de proximité syndiquées; - Familles d'accueil de proximité non syndiquées; - Résidences d'accueil syndiquées; - Résidences d'accueil non syndiquées; <p>distinguant les familles de type allochtone et autochtone.</p> <p>En réponse à cette demande, un tableau a été préparé, et est présenté en pièce jointe.</p> <p>Il est à noter que ce tableau contient des données pour les années financières 2015-2016 et 2016-2017 seulement, alors que la demande vise les données depuis 2001.</p> <p>À cet effet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le statut de "familles d'accueil de proximité" a été créé en février 2015 seulement, ce qui fait en sorte que cette donnée est inexistante avant cette date; - pour les deux autres statuts, soit ceux de "familles d'accueil" et de "résidences d'accueil", des données concernant les ressources syndiquées existent seulement depuis 2012: auparavant, elles étaient non-syndiquées. Cela dit, le tableau ne distingue pas les RTF syndiquées des RTF non-syndiquées, étant donné les modalités de la base de données; cependant, il est à noter que les RTF en milieu autochtone sont en très grande majorité non-syndiquées, alors que les RTF en milieu allochtone sont syndiquées. <p>À la lumière de ces informations, bien que les données demandées par la CERP ne soient pas disponibles dans leur totalité, les données présentées dans le tableau permettent de constater que la proportion des RTF en milieu autochtone, comparativement aux RTF en milieu allochtone, est comparable pour les deux années visées. Donc, il est raisonnable de penser qu'une proportionnalité semblable existe pour les années précédentes.</p>	
4. Informations supplémentaires	
s.o.	
5. Documentation	
Tableau contenant les données pour les années financières 2015-2016 et 2016-2017.	
6. Personne-ressource	
<p>Personne-ressource (coordonnées) : Martin Rhéaume, Directeur des affaires autochtones Unité : Direction des affaires autochtones Ministère ou organisme : ministère de la Santé et des Services Sociaux</p>	

Nombre de ressources RTF et montant de paiement reçu par jour et par usager

Notes:

1. Les Autochtones des régions 17 et 18, ainsi que les Naskapis, ne sont pas visés par la "Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant", ce qui fait qu'ils ne sont pas inclus dans ce tableau puisque le MSSS ne dispose pas d'informations sur eux.
2. Il n'y a pas de données pour les FA de proximité pour les années antérieures à 2015 puisque ce statut n'existait pas auparavant.

Année financière 2016-2017

Types de RTF	Autochtones			Allochtones			Total		
	Nombre	% sur total RTF	\$/jour	Nombre	% sur total RTF	\$/jour	Nombre	% sur total RTF	\$/jour
FA	156	4%	70,30	3 560	96%	72,45	3 716	100%	72,33
FA de proximité	99	4%	66,38	2291	96%	70,52	2390	100%	70,27
RTF adulte	18	1%	71,30	2441	99%	73,63	2459	100%	73,61
Total RTF	273	3%	69,49	8292	97%	72,79	8565	100%	72,69

Année financière 2015-2016

Types de RTF	Autochtones			Allochtones			Total		
	Nombre	% sur total RTF	\$/jour	Nombre	% sur total RTF	\$/jour	Nombre	% sur total RTF	\$/jour
FA	201	5%	70,13	3 868	95%	71,85	4 069	100%	71,74
FA de proximité	83	4%	66,36	2103	96%	70,22	2186	100%	70,03
RTF adulte	17	1%	70,14	2496	99%	71,13	2513	100%	71,12
Total RTF	301	3%	69,46	8467	97%	71,28	8768	100%	71,22